



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : **421- ASA D'IRRIGATION DU BUECH**

Séance du	Décision N° :	Nombre de votants	7	Pour l'adoption	7
21 septembre 2021	421- 2021-0029	Suffrages exprimés	7	Contre l'adoption	...
		Abstentions ou refus de vote	0		

L'an deux mille vingt et un, le 21 septembre à 20 heures 30, la commission syndicale s'est réunie dans la salle de la MJC d'Aspres sur Buëch sous la présidence du membre le plus âgé.

Étaient présents : Cf. feuille de présence

OBJET : FORMATION DU BUREAU


- Vu l'ordonnance N°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relatives aux associations syndicales de propriétaires, et notamment l'article 22
- Vu le Décret N° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'Ordonnance N°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.
- Vu les Statuts de l'ASA D'irrigation du Buëch approuvés le 25 juin 2008- N° 2008-177-15.

Il est procédé au vote pour la formation du bureau et les résultats suivants sont enregistrés :

- BLANCHARD Jean Marie ..... Président
- Esquade Jean Philippe ..... Vice-Président
- Eyraud Jean Michel ..... Membre
- Fardet Christian ..... Membre
- Empereur Philippe ..... Membre
- Galland David ..... Membre
- Leantier Bessand ..... Membre

Fait et délibéré à ASPRES SUR BUECH, le 21 septembre 2021

Le Président,

  
**ASA D'IRRIGATION  
DU BUECH**  
05140 ASPREMONT

Signature d'un autre membre du bureau

